

Réponse
de la Sacrée Pénitencerie apostolique
à l'évêque de N...

L'Action française

1927

Édition électronique réalisée par
Maurras.net
et
l'Association des Amis
de la Maison du Chemin de Paradis.

— 2010 —

Certains droits réservés
merci de consulter
www.maurras.net
pour plus de précisions.

Le 29 mars, L'Action française publiait l'article ci-dessous¹ :

Par la terreur ?

Le journal *La Croix* a publié hier soir le document suivant :

SACRÉE PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE

L'évêque de N. . . a proposé au Saint-Siège, pour en avoir la solution opportune, les questions suivantes :

1. Quelle attitude prendre au for interne et au for externe vis-à-vis d'ecclésiastiques :
 - (a) qui notoirement demeurent partisans ou ligueurs, ou lecteurs (par abonnement) de *L'Action française* ?
 - (b) qui encouragent par des consultations théologiques ou simplement en paroles, dans la conversation, les fidèles à lire *L'Action française* ou à la soutenir par des offrandes d'argent ?
 - (c) qui absolvent sans condition de bon propos et continuent d'absoudre les lecteurs d'A. F. ou des chefs ligueurs d'A. F. ?
2. Quelle conduite l'évêque ou les supérieurs de séminaires devront-ils avoir vis-à-vis des séminaristes demeurant attachés à l'A. F. ostensiblement ou en secret ?
3. Quelle conduite tenir au for interne et au for externe vis-à-vis des fidèles :
 - (a) qui lisent habituellement l'A. F. ou y restent abonnés malgré les avis contraires qu'ils reçoivent ?

¹ Nous reproduisons cet article du 29 mars 1927 d'après sa reprise dans le recueil de la même année *L'Action française et le Vatican*, dont ce texte forme une partie du chapitre sixième. (N. D. É.)

- (b) qui, en tant que ligueurs, mènent le mouvement en faveur du journal *L'Action française*, des doctrines fausses d'A. F. ou en faveur des dirigeants d'A. F. qu'ils s'obstinent à conserver pour leur chefs ?
 - (c) qui continuent de subventionner avec ostentation ou en secret l'A. F. ?
4. Ces lecteurs, ligueurs, propagandistes d'Action française, s'ils sont notoirement connus comme tels, peuvent-ils être admis aux sacrements, particulièrement à la Sainte Table ?
- Les mêmes peuvent-ils être admis, ou tolérés, dans nos groupements catholiques : tels les groupements de la Fédération nationale catholique (Castelnau), de la Jeunesse catholique, des Scouts catholiques ?

La Sacrée Pénitencerie, par ordre du Souverain Pontife, le pape Pie XI, après avoir étudié la question proposée par l'évêque précité, répond comme il suit :

À LA PREMIÈRE QUESTION

Pour le for interne. — Tous doivent recevoir une grave monition, comme résistant (secrètement ou publiquement, peu importe) à des ordres et prescriptions certains et manifestes de la Suprême Autorité ecclésiastique, en matière grave. Ils ne doivent être absous que si — effectivement — ils sont revenus sérieusement à résipiscence et ont réparé comme il faut le scandale.

Pour le for externe. — Ils doivent, comme il vient d'être dit, recevoir une grave monition et être réprimandés selon la teneur des canons 2303 et 2309, et si monitions et réprimandes ont été faites en vain, il faut procéder selon la teneur du canon 2310. Quant aux confesseurs dont il est question au numéro 3, si, avertis, ils ne s'amendent pas et ne réparent pas selon leur pouvoir le scandale donné à leur pénitent, ils pourront, tant qu'ils persévéreront dans leur propre obstination, être privés du droit d'entendre sacramentellement les confessions des fidèles.

À LA DEUXIÈME QUESTION

Si avertis ils ne se sont pas amendés et n'ont pas réparé convenablement d'après les prescriptions de leur supérieur le scandale :

Au for interne. — Ils ne doivent pas être absous.

Au for externe. — Selon la teneur du canon 1371, ils doivent être renvoyés comme difficiles et impropres à l'état ecclésiastique.

À LA TROISIÈME QUESTION

Si, avertis de leur insoumission à des ordres et prescriptions certains et manifestes de la Suprême Autorité ecclésiastique, en matière grave, ils ont refusé de se soumettre et n'ont pas eu soin de réparer comme il faut le scandale donné :

Au for interne. — On ne doit pas les absoudre.

Au for externe. — On doit les considérer comme des pécheurs publics et comme tels les écarter de tout ce dont sont écartés les pécheurs publics en vertu des sacrés Canons.

À LA QUATRIÈME QUESTION

Sur le 1^{er} point : Négativement, comme conséquence de la réponse précédente.

Sur le 2^e point : À moins qu'auparavant ils ne se soient soumis complètement et publiquement ; qu'ils n'aient montré par des preuves certaines, au jugement de l'Ordinaire, la sincérité et le sérieux de leur soumission, et qu'ils n'aient, efficacement, au jugement de l'Ordinaire, réparé le scandale : *négativement.*

Que l'évêque ait, d'autre part, sous les yeux, les prescriptions du canon 2214 § 2.

Donné à Rome, à la Sacrée Pénitencerie, le 8 mars 1927.

Loco sigilli.

Signé :

† FR. ANDRÉ, cardinal FRÜHWIRTH,
grand pénitencier.

I. TEODORI, secrétaire de la S. P.

Comme nos lecteurs ont pu s'en convaincre dès le commencement de cette crise, nous n'avons jamais prétendu à la qualité de directeurs spirituels. Nous ne commencerons pas aujourd'hui. Nos lecteurs feront ce qu'ils croiront devoir faire. Nous nous acquittons d'un devoir en ajoutant ce qui suit.

Ainsi les rumeurs d'apaisement et de concorde mises en circulation tous ces derniers temps étaient absolument illusoires. *La Croix* baissait le ton ou se taisait. *La Vie catholique* continuait à mentir et à calomnier. C'était *La Vie catholique* qui était dans la note. . . On le voyait, d'ailleurs, aux approbations autorisées qu'elle ne cessait de recevoir.

Ce que valent les imputations de *La Vie catholique*, nous l'avons montré hier par des textes flagrants : ils manifestent clairement la volonté du mensonge systématique.

Comment des esprits aussi grossiers que les anciens modernistes de la maison Bloud et Gay, le personnel de la démocratie chrétienne, de l'Action populaire et de *La Vie catholique*, restés groupés autour de Sangnier, ont-ils pu parvenir à tromper la haute autorité du Saint-Siège ? C'est un mystère douloureux dans lequel nous n'entrerons pas aujourd'hui. Un fait est certain : c'est l'erreur commise, et, au service de cette erreur, un déploiement de manœuvres frauduleuses, de menaces, d'intimidations, de violences même, le tout aujourd'hui sanctionné par le document officiel qu'on vient de lire, et que le cardinal Frühwirth a signé en réponse à un évêque inconnu d'un diocèse inconnu.

Exactement, qu'est-ce que cela signifie ?

Il n'est pas un homme ayant vécu dans le mouvement et dans les idées de l'Action française qui ne sente profondément quel service public quotidien est rendu par elle à la stricte défense des intérêts vitaux de notre pays. Il ne s'agit pas de services accidentels rendus dans une mesure variable, mais d'une fonction constante. Elle a commencé bien avant la guerre, elle n'a jamais été interrompue. Hier contre Malvy et contre Caillaux, aujourd'hui contre Briand. Ce service, payé au prix du sang le plus pur et le plus innocent, n'a été absolument tenu, pendant vingt ans, que par l'Action française. Nous luttons presque seuls pour le salut de la France. Si cette lutte était arrêtée, nos adversaires politiques eux-mêmes savent parfaitement que l'organe essentiel manquerait à la défense de la patrie. À plus forte raison, ce fait est-il connu du plus grand nombre d'évêques français. S'ils n'en ont pas averti le Saint-Siège, qu'ils en gardent la responsabilité !

Pour nous, qui ne pouvons nous dérober à l'évidence du devoir qui nous charge et dont nulle circonstance nouvelle ne nous dispense (et bien au contraire, car le péril national va croissant), nous ne pouvons oublier que la conscience universelle est d'accord avec les prescriptions supérieures de la loi catholique pour inscrire au nombre des devoirs les plus pressants l'action patriotique menée ici : « La religion du Christ, dit le grand cardinal Mercier, fait du patriotisme une loi ; nul ne saurait être bon chrétien s'il n'est parfait patriote. » Le document signé du cardinal Frühwirth interdit à des Français l'exercice de ce devoir ! En d'autres termes, une loi positive nous prescrit de désobéir à la loi naturelle. Cette désobéissance consisterait dans l'abandon d'un devoir sacré. Car il est évident qu'il ne s'agit pas de renoncer à une fantaisie, à un caprice, à un plaisir. On nous ordonne de nous abstenir d'un

effort tenu jusqu'ici pour obligatoire et dont la nécessité morale éclate aux yeux de tous.

Le cas est inouï. Il devient plus inconcevable encore quand les êtres intelligents et raisonnables à qui s'adresse un tel commandement religieux s'informent des motifs pour lesquels il est imposé. Le pouvoir spirituel n'a d'ailleurs pas dissimulé, depuis six mois, sur quels motifs son jugement se fonde. Motifs connus de tous et dont personne ne peut discuter la fausseté et l'injustice. Car il est clair que le blanc est blanc, que le noir est noir, il est clair que la vérité et l'honnêteté n'ont cessé de souffrir de tous les épisodes de cette affaire. Les accusés n'ont pas été entendus, des textes faux leur ont été attribués, et les auteurs de ces falsifications n'ont cessé d'être appuyés sans réserve et complimentés sans nuances. Les doctrines de l'A. F. ont été aussi présentées telles que, en fait, elles n'ont jamais été. Pour le cas très spécial de l'un de nous, la procédure suivie sous Pie X a été manifestement travestie, aucun des témoins les plus sûrs, les plus qualifiés n'ayant été même compté. Ce n'est pas cet ensemble d'insuffisances, de fraudes et d'erreurs qui pourra composer la justification ou même l'explication d'une mesure qui, s'opposant à l'accomplissement d'un devoir, choque par cela même la conscience et l'intelligence, le patriotisme et la foi.

Quelle soumission demande-t-on, dès lors ? Celle des âmes ? On les bouleverse, on les déchire, puisque, du côté où elles implorent habituellement la lumière, leur viennent les ténèbres d'une injustice incompréhensible. Nulle soumission intérieure n'est réalisable. Il ne reste d'ouvert que le parti de l'hypocrisie servile. C'est celui où les hommes de l'Action française ne peuvent pas entrer.

Telle est la situation où ils sont placés. Les chefs de l'A. F. auraient pu être seuls visés et frappés. Mais c'est aux adhérents de la Ligue, aux lecteurs du journal que l'épreuve est offerte. Elle n'est pas imprévue pour eux. Déjà, dans les églises, dans les œuvres, dans les établissements d'enseignement, ils étaient l'objet d'une persécution tenace, tantôt sournoise, et tantôt violente, s'exerçant de préférence sur les vieillards et sur les jeunes gens, et n'épargnant même pas les morts. La délation, la calomnie, le chantage aux intérêts matériels et au pain quotidien, tout était mis en œuvre. Tout cela sans autre effet que de violer quelques consciences et de les indigner en augmentant de nouveaux milliers d'adhérents les effectifs de l'Action française, en accroissant son autorité, son influence, ses alliances et ses amitiés. Un tel échec n'a malheureusement pas éclairé les instigateurs de cette offensive. Quelques hautes autorités, qui la subissaient malgré elles, ont-elles suffisamment fait connaître cet échec à Rome ? Ou leurs paroles véridiques ont-elles été noyées dans un flot de fictions passionnées ?

Toujours est-il que ceux qui ont menti en contant au Saint-Siège que tout était fini, que tout le monde s'était soumis, qu'il n'y avait plus qu'une poignée de catholiques à l'A. F., ces imposteurs ont dû sentir la nécessité d'un effort désespéré pour retarder le moment où ils seront confondus par les faits. Ils ont visé chez nos amis, qui demeuraient supérieurs aux autres menaces, ce qu'ils savaient être le point le plus sensible dans les nobles âmes pleines de foi : l'accès aux sacrements.

Nos amis avaient prévu aussi qu'on les attendait à ce détour du temps pascal. Il est vrai que cette délicatesse, ce scrupule sur lesquels on a compté pour les réduire est aussi ce qui les défend.

Leur foi catholique, à laquelle ils ont donné tant de témoignages, sur laquelle, seuls en France, ils se sont refusés à la moindre concession, cette foi fait corps avec leur âme, et personne ne peut la leur enlever. Leur fidélité à l'Église et à sa hiérarchie sur tout son domaine reste entière ; ils n'oublient, ils ne diminuent absolument rien de cette inviolable fidélité, et l'épreuve la fortifiera. Mais nulle autorité ne peut leur prescrire de briser des liens tout aussi sacrés que ceux de la famille : ceux qui unissent les fils d'un même pays pour sa défense.

Par quels motifs interpréter une telle exigence, alors que ceux qui ont été mis en avant sont matériellement faux ? Nous avons bien été obligés de le chercher. Nous avons dû lire dans les faits publics : nous avons vu les bénédictions envoyées à l'étrange Congrès de Bierville, où fraternisèrent, dans l'internationalisme, catholiques et francs-maçons ; nous avons entendu le retentissant discours du nonce apostolique à Paris, faisant l'éloge d'un Briand et de sa politique, où la France est sacrifiée, et nous apprenions à la même heure que le nonce apostolique à Berlin avait facilité l'accession au pouvoir du parti allemand qui tend à restaurer la grande Allemagne ; nous avons vu, en face du nationalisme français condamné, les catholiques autonomistes d'Alsace alliés aux communistes contre la France, bénéficiant de singulières complaisances ; en même temps, dans des publications, dans des réunions où l'on voyait le franc-maçon Aulard présider entre deux prélats, nous assistions au développement audacieux des thèses les plus funestes pour notre patrie. . . Ceux qui mêlent ces manifestations à la campagne de mensonge et de haine où l'on exige de nous une soumission aveugle sont les mêmes qui reçoivent chaque jour les chaudes approbations de la Sacrée Secrétairerie.

Les catholiques d'Action française ont assisté, le cœur serré, à ce spectacle angoissant. Ce n'est pas eux qui sont responsables de l'alternative tragique où on les place aujourd'hui. Leur conscience, éclairée sur leurs devoirs de catholiques et de Français, choisira en toute sérénité.

Leur choix fait, il nous appartient de donner aux ligueurs et aux lecteurs de *L'Action française* un avis. Puisqu'ils ne doivent même plus être « tolérés » dans les groupements catholiques, nous les engageons à envoyer immédiatement leur démission à tous ces groupements, quels qu'ils soient.